

ASSEMBLÉE NATIONALE

28 février 2019

CROISSANCE ET TRANSFORMATION DES ENTREPRISES - (N° 1673)

AMENDEMENT

N ° 286

présenté par

Mme Bonnivard, M. Cordier, M. Cinieri, M. Hetzel, M. Saddier, M. de Ganay, Mme Louwagie,
M. Bony, M. Leclerc, M. Brun, M. Descoeur, M. Straumann, M. Cattin, M. Boucard, M. Abad,
M. Masson et M. Le Fur

ARTICLE 61 TER

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.